



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 décembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1996

**Pépinière d'entreprises du Niortais - Fixation des tarifs d'aide à la
création d'entreprises**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, Mme Marie•Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 27 Septembre 1996, le conseil municipal a approuvé la résiliation du traité de concession de service public accordée à la SEMAT pour la construction et l'exploitation de la pépinière d'entreprises du Niortais.

La Ville de Niort assure donc à compter du 1er Novembre 1996, en régie directe, la gestion, l'exploitation et l'animation de la pépinière d'entreprises sous la responsabilité de la Direction du Développement Economique.

Par délibération en date du 28 Octobre 1996, le conseil municipal a fixé les tarifs d'occupation des locaux et de prestations complémentaires concernant les entreprises résidentes.

Afin d'aider à la création d'entreprises et d'amener les créateurs à utiliser les compétences de la pépinière d'entreprises du Niortais et les services complémentaires, il convient de fixer les tarifs à appliquer sur les prestations de la pépinière pour les entreprises n'ayant pas encore souscrit un contrat d'hébergement ou venant de quitter la pépinière depuis moins d'un an.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes du contrat avec les créateurs d'entreprises ;
- approuver les tarifs H.T. ci-après, la TVA étant à ajouter au taux en vigueur :

1. Forfait service pépinière : 600 F H.T./mois

- la domiciliation ou adresse professionnelle ;
- service courrier :
 - réception,
 - réexpédition ;
- permanence téléphonique :
 - gestion des renvois sur la pépinière,
 - prise de messages ;
- mise en relations/conseil.

2. Prestations à la carte (les sommes sont exprimées en H.T.) :

Secrétariat administratif

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| - traitement de texte : l'heure | 110 F |
| - secrétariat multilingue : l'heure | 130 F |

Secrétariat spécialisé

- | | |
|--|-------|
| - suivi clients/fournisseurs : le mois | 160 F |
| - classement archivage : le mois | 160 F |
| - traduction, multilingue : la ligne | 5 F |
| - mailing : l'heure | 110 F |

Téléphonie

Consommation sur relevé ordinateur fin de mois

- Dégressivité :	
de 0 à 2000 U : par mois	0,81 F
de 2001 à 3000 U : par mois	0,80 F
de 3001 à 4500 U : par mois	0,76 F
plus de 4500 U : par mois	0,70 F
- S.D.A. supplémentaire : par mois	50 F

Photocopies

- Prise en charge secrétariat : l'unité	0,80 F
- Prise en charge client :	
de 0 à 100 U : l'unité	0,70 F
de 101 à 200 U : l'unité	0,65 F
de 201 à 300 U : l'unité	0,50 F
de 301 à à 500 U : l'unité	0,45 F
plus de 500 U : l'unité	0,40 F

Télécopies

- Emission	
1ère page	7 F
autres : la page	5 F (+ ligne tél.)
- Réception	
prise en charge : la page	5 F

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

Ordre du jour